



Luxembourg, le

U 2 SEP. 2019

Administration communale de
Bertrange

B.P. 28

L-8005 Bertrange BERTRANGE

ENTRÉE 04 SEP. 2019

Secrétaire Bourgin

Echevin Échevin

Service C.C.

N/Réf : 93897/CL-mz
Dossier suivi par : Christian Lahure
Tél. : 247 86819
E-mail : christian.lahure@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la commune de Bertrange portant sur les terrains au lieu-dit « Gewann beim Baum » dans la « rue de Dippach ».

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 17 juillet 2019 dans le contexte du dossier émarginé et vous informe que je partage l'appréciation du collège échevinal comme quoi des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est donc pas nécessaire.

Toutefois, j'estime qu'il convient de repenser la proposition d'aménagement du bureau VANDRIESSCHE dans le sens du respect d'une plus grande distance par rapport aux arbres existants au Nord du projet. Vu leur qualité, une sauvegarde s'en impose.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copie pour information : Ministère de l'Intérieur, Administration de la Nature



Commune de B E R T R A N G E

Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable
Madame la Ministre
4, Place de l'Europe
L -1499 Luxembourg

Contact: *FRANCK Georges*
Tél : 26 312 - 338
e-mail : *georges.franck@bertrange.lu*

Objet : Demande d'avis conformément à l'article 2(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement concernant une modification ponctuelle du projet de refonte du PAG de la commune de Bertrange portant sur les terrains au lieu-dit « Gewinn beim Baum » dans la « rue de Dippach »

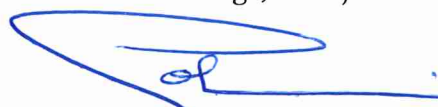
Madame la Ministre,

Nous nous permettons de vous faire parvenir en annexe le document intitulé « Strategische Umweltprüfung – Phase 1 – Umwelterheblichkeitsprüfung », élaboré par le bureau CO3 S.à r.l, concernant une modification ponctuelle du projet de refonte du PAG de la commune de Bertrange, portant sur les terrains au lieu-dit « Gewinn beim Baum » dans la « rue de Dippach », et ce en vue de solliciter un avis conformément l'article 2(3) de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Nous estimons qu'il ressort à suffisance de preuve du document précité que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre de la modification visée et que partant une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

Au plaisir de vous lire, nous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Bertrange, le 17 juillet 2019


Frank COLABIANCHI
bourgmestre


Georges FRANCK
secrétaire